



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-01

OBJET

**Installation d'un nouvel élu
communautaire, représen-
tation au sein des
commissions et désignation
d'un nouvel élu municipal
remplaçant**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 04

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. FIDELIN expose que par un courrier du 4 octobre 2016, M. Bruno ACCART a fait part de sa démission du conseil municipal de Rosporden et du conseil communautaire de CCA. Aussi, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour la liste « Rosporden – Kernével d'abord » de la commune de Rosporden. La personne suivante sur la liste des conseillers communautaires est Monsieur Pierre BANIEL, qui a accepté d'assurer cette fonction.

M. BANIEL souhaite assurer les mêmes fonctions aux commissions thématiques et comités techniques que celles de Bruno ACCART à savoir :

REPRÉSENTATION AUX COMMISSIONS ET COMITES		
COMMISSIONS THEMATIQUES	Commission Moyens généraux : Finances, RH, marchés publics, mutualisation, gestion des équipements, SI	Titulaire
	Aménagement de l'espace, aménagement numérique, déplacements, transports, développement durable	Titulaire
	Économie, emploi, tourisme	Titulaire
AUTRES COMITES	Comité technique	Suppléant
	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	Suppléant

Par délibération, du 6 octobre 2016 (DELIB_20161006_02), M. BANIEL avait été désigné élu municipal remplaçant, sans droit de vote, au sein des commissions thématiques de CCA. Suite à son installation en tant qu'élu communautaire, il est proposé d'installer Madame Christine MASSUYEAU.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire décide :

- ▶ **d'installer Monsieur Pierre BANIEL dans ses fonctions d'élu communautaire,**
- ▶ **de valider l'installation de Monsieur Pierre BANIEL aux commissions thématiques et comités tel que présenté ci-dessus,**
- ▶ **d'installer Madame Christine MASSUYEAU dans sa fonction d'élue municipale remplaçante, sans droit de vote, aux commissions thématiques.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-02

OBJET

**Toilettage des statuts de
CCA**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 04

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. FIDELIN expose que trois éléments sont à modifier dans les statuts de CCA, pour une application au 1^{er} janvier 2017 :

- La compétence actuelle de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13 du CGCT » est actuellement placée dans le bloc des compétences optionnelles de CCA.

Or, la Loi NOTRe en fait une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2017. Aussi convient-il de déplacer cette compétence dans le bloc des compétences obligatoires de CCA, sous l'intitulé suivant : « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* »

L'absence de référence dans les statuts de CCA à l'article L 2224-13 du CGCT ne modifie en rien le contenu de la compétence de CCA, puisque ses dispositions sont en vigueur de par la Loi.

- La fusion entre CCA et le SIVU du centre de secours de Rosporden, suite à l'arrêté de fusion pris le 15 septembre dernier par M. Le Préfet du Finistère nécessite que soit intégrée dans les statuts de CCA, au titre de ses compétences facultatives, la compétence suivante :
 - « *Financement de la construction d'un ensemble immobilier affecté au Centre de Secours de Rosporden* »
- Enfin, il est également proposé de supprimer la référence à un intérêt communautaire dans l'intitulé suivant (compétence QUALITE DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, au sein du bloc des compétences facultatives), car elle n'apporte rien s'agissant d'une compétence facultative :
 - Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques : ~~sont déclarés d'intérêt communautaire~~ les Contrats de restauration et d'entretien pluriannuel de cours d'eau et de zones humides.

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

- Le conseil communautaire prend acte de ces modifications.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-03

OBJET

**Contrat de territoire :
avenant n°3**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 04

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. FIDELIN expose que le contrat de territoire de CCA a été signé en 2015 avec le Conseil départemental. Des modifications au contrat sont nécessaires pour différentes raisons explicitées ci-dessous, et feraient l'objet de l'avenant n°3 :

► **La création ou évolution de dispositifs départementaux :**

- L'évolution des critères du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie, avec l'obligation d'une étude globale présentant les enjeux d'aménagement, que le projet soit ponctuel ou en tranches. Cette étude devra souligner le lien avec d'éventuels projets ultérieurs.
- L'évolution des montants de subventionnement dans le cadre de la politique eau potable et assainissement : pour prendre en compte l'évolution des taux d'aide de l'Agence de l'eau dans le cadre de la révision de son 10^{ème} programme (période 2016-2018) et plafonner les subventions publiques à 80 %, il a été décidé de réduire le taux de financement des études de 30 % à 20 %.

► **La détermination des soutiens pour les projets nouveaux :**

- Pour CCA, une dotation réhabilitation d'équipements scolaires et périscolaires a été identifiée, à hauteur de 65 000 €, pour permettre de soutenir les projets d'Elliant (classe bilingue), Tourc'h (restaurant scolaire) et Saint Yvi (travaux salles périscolaires)

► **La régularisation d'erreurs ou d'omissions lors de l'élaboration des contrats :**

Pour CCA les projets suivants sont ajoutés / précisés au contrat de territoire :

- Réhabilitation de la friche industrielle de la belle Angèle – Pont-Aven (financement des coûts de démolition / dépollution et non des coûts d'acquisition comme mentionné par erreur auparavant)
- Réhabilitation de friches en centre-bourg – Trégunc (idem)
- Epicerie sociale et solidaire Ti coup de pouce – CCAS Concarneau : soutien en fonctionnement pour 2016 de 10 000 €

► **La détermination ou de la révision du soutien accordé pour les actions dont le contenu a été précisé ou a substantiellement évolué :**

- Pour CCA un soutien forfaitaire de 7 650 € à la réalisation d'un diagnostic jeunesse (16/27 ans) au niveau local est proposé.

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

- **Le conseil communautaire approuve l'avenant n°3 au contrat de territoire ci-annexé.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-04

OBJET

**Marché de prestations de
communication avec l'USC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 04

Votants : 46

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. FIDELIN expose que le Club de football de l'US Concarneau (USC) est monté d'une division au mois de juin 2016 et évolue désormais dans le championnat de National, plus haut niveau amateur en France (3^{ème} division nationale).

Ce club qui a 105 ans d'existence, est devenu le premier club amateur Breton et le 5^{ème} club de la Région derrière les équipes professionnelles de Rennes, Guingamp, Lorient et Brest.

Il dispose :

- de 400 licenciés dont 65 dirigeants et de 5 salariés éducateurs et administratifs ;
- de 4 équipes séniors ;
- d'1 équipe de 19 ans, 2 équipes de 17 ans, 3 équipes de 15 ans, 4 équipes de 13 ans ;
- d'une école de foot qui représente 130 enfants de 6 à 13 ans. A titre indicatif, l'effectif global des écoles de foot des 9 communes de CCA s'élève à 727 enfants ;
- d'une section sportive avec les collèges et lycées des Sables Blancs, du Porzou et de Saint Joseph.

Le changement de division impose au Club d'augmenter très sensiblement son budget de fonctionnement puisque celui-ci passe de 820 K€ à 1,5 M€ du fait du passage en national (le budget moyen des Clubs de National est de 1,9 M€, le plus important étant celui du Paris FC à 5 M€).

Ce budget de 1,5 M€ est composé notamment de :

- 700 K€ apportés par les entreprises privées (sponsoring ou mécénat). Le Club entreprises regroupe à ce jour plus de 135 adhérents issus du territoire de CCA, voire au-delà ;
- 280 K€ attribués par la Fédération Française de Football ;
- 50 K€ de droits de télévision, correspondant à la diffusion de certains matchs le samedi après-midi sur Canal + ;
- 95,7 k€ par la ville de Concarneau (en progression de + 40 k€ validé par la commission sport de Concarneau sous réserve de validation en conseil municipal)
- De la vente des billets pour les matchs et des recettes liées à la buvette.

Il est à noter que les frais de déplacements s'élèveront approximativement à 170 k€ contre 48 k€ la saison passée. Les conseils départemental et régional aident également le club pour les frais de déplacement.

L'exposition médiatique du Club s'est donc considérablement renforcée avec ce changement de division.

Actuellement 1^{er} de son championnat, l'USC se positionne donc à 41^{ème} place en France. Quoiqu'il en soit à la fin de la saison, il sera au pire dans les 58 meilleurs clubs Français. Aussi, jamais le Club n'a eu une telle exposition médiatique grâce aux retransmissions TV, les articles dans la presse spécialisée nationale, ce qui fait connaître la ville et son territoire.

Par ailleurs, la moyenne de spectateurs s'élève à plus de 2 000 personnes par match depuis le début de la saison. Ceux-ci sont issus bien évidemment du territoire de CCA mais aussi de la Cornouaille et du département du Finistère. Sur 200 abonnés individuels, plus de 40% ne sont pas de Concarneau.

Toutefois, les dirigeants disent vouloir garder l'esprit du Club, tel qu'il existe depuis plusieurs années. Ces valeurs à conserver sont celles de la convivialité, de la formation des jeunes et du rassemblement. La stratégie du Club au-delà du maintien de ces valeurs sera aussi de bien s'imprégner du niveau du championnat de National (difficile sportivement et économiquement) et de renforcer les structures humaines et matérielles.

Parallèlement, CCA a besoin de consolider son image, notamment auprès de la population locale et au vu du développement de ses compétences. C'est pourquoi il est apparu judicieux de proposer un marché de prestations de communication permettant à CCA, via ce vecteur de communication, de faire connaître ses compétences.

Il est proposé que CCA accompagne le Club dans son développement. Parallèlement le Club véhiculera une image positive du territoire de CCA, car il mobilise à chaque match un nombre important de spectateurs qui viennent pour une grande majorité des 9 communes du territoire.

Concrètement, il est proposé de conclure avec le Club un marché de prestations de services de communication, estimé à 50 000 €, qui s'articulerait essentiellement autour d'actions de communication et de promotion des politiques publiques menées par CCA et qui intégrerait également :

- la participation des éducateurs du club à l'éducation sportive des enfants du territoire ;
- l'invitation des enfants des clubs des communes de CCA à des matchs de championnat ;
- des actions vers les écoles du territoire ;
- l'organisation de matchs amicaux dans les communes du territoire ;
- un partenariat avec le club entreprises de l'USC
- ...

En parallèle de cette prestation de communication, il est proposé au conseil communautaire d'engager, à compter de 2017, une réflexion au sein de CCA sur la compétence sport en général.

Considérant les avis favorables (sous réserves des éléments cités ci-dessus) des commissions communication du 11/10/2018, moyens généraux du 18/10/2016, et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (A. RICHARD, J. RANNOU),

- ▶ **Le conseil communautaire approuve cette opération dans les conditions décrites ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-05

OBJET

**Rapport Egalité femmes /
hommes**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 04

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. FIDELIN expose que la loi n°2014- 873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et son décret d'application n° 2015- 761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales imposent aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, départements et les régions, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation doit avoir lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat ni de mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Elle conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire ou le rapport développement durable.

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, en tant qu'employeur, ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il doit comporter un bilan des actions conduites à cette fin, recenser les ressources mobilisées à cet effet et fixer des orientations pluriannuelles.

Etant donné le calendrier très contraint pour réaliser ce rapport pour le budget 2017, il est à considérer comme un « prototype » perfectible qui sera enrichi, complété et amélioré au fil des exercices.

Avant de fixer des orientations pluriannuelles, il est nécessaire de disposer d'un diagnostic. Aussi est-il proposé que 2017 soit consacrée à la réalisation de ce diagnostic ; ce qui permettra de mettre sur pied, pour la période 2018-2020, un plan d'actions étayé.

**Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

- ▶ **Le conseil communautaire prend connaissance du rapport égalité femmes / hommes ci-annexé.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-06

OBJET

**Rapport annuel de
développement durable**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 04

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BESOMBES expose que la loi Grenelle 2 du 10 juillet 2010 impose aux collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants de produire chaque année un rapport de développement durable (RDD). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante avant l'adoption du budget. Il porte sur « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivités, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes ». (Circulaire du 3 août 2011).

2016 est la sixième année de production d'un rapport de développement durable par CCA. Le document proposé met en valeur les actions des années 2015 et 2016 contribuant au développement durable du territoire, avec le cas échéant une projection sur 2017. Il reprend la structure de l'agenda 21 communautaire (5 orientations et 17 enjeux) et se compose d'un bilan rédigé et de documents graphiques permettant de suivre l'évolution de quelques indicateurs structurants. Il comporte également en annexe le tableau des indicateurs de suivi et d'évaluation mis à jour.

Ce rapport est public et sera téléchargeable sur le site internet de CCA.

Considérant les avis favorables de la commission « Aménagement de l'espace, aménagement numérique, transports, déplacements et développement durable » du 4 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ▶ **Le conseil communautaire prend connaissance du rapport développement durable 2016 ci-annexé.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-07

OBJET

**Modification des statuts de
l'office communautaire de
Concarneau et désignation
de membres élus au conseil
d'administration**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43

- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LOUSSOUARN expose que, de par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les communautés d'agglomération exerceront à compter du 1^{er} janvier 2017 de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (OT).

Le conseil communautaire du 12 mai 2016 a émis un avis favorable pour une organisation à deux têtes, avec la volonté de converger vers un unique office de tourisme fin 2019 :

- maintien d'un OT distinct à Concarneau ;
- création d'un OT communautaire regroupant les autres OT sous la forme de Bureau d'Information Touristique.

La gouvernance de l'OT de Concarneau, désormais communautaire au 1^{er} janvier 2017, nécessite une modification des statuts de l'association.

Les modifications qu'il est prévu d'apporter sont les suivantes :

- ARTICLE 5 – COMPOSITION : les termes « L'association se compose de : a) Membres de droit : le Maire et les représentants de la municipalité » sont remplacés par : « L'association se compose de : a) Membres de droit : le Président de CCA et les représentants de la communauté d'agglomération ».
- ARTICLE 14 – LE BUREAU : les termes « Le Bureau peut être composé de membres de droit, le Maire et les Représentants de la municipalité » sont remplacés par « Le Bureau peut être composé de membres de droit, le Président de CCA et les représentants de la communauté d'agglomération ».
- ARTICLE 18 – LIBERALITES : les termes « Le rapport et les comptes annuels, [...] sont adressés chaque année au service comptable de la Ville » sont remplacés par « Le rapport et les comptes annuels, [...] sont adressés chaque année au service comptable de CCA ».

Le nombre de représentants de CCA serait identique à celui des représentants de la municipalité dans les statuts actuels de l'OT de Concarneau, soit quatre élus communautaires.

Les autres articles des statuts actuels seraient inchangés.

**Considérant les avis favorables de la commission « économie, emploi, tourisme » du 19 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions (M. JAFFREZOU, I. LE BRIGANT, M. DION, G. LE MEUR, N. ZIEGLER, C. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire approuve :

- ▶ la modification des statuts de l'office communautaire de Concarneau ci-annexés,
- ▶ la désignation de Mme LEMONNIER, MM. BESOMBES, FIDELIN et MARTIN au conseil d'administration de l'office communautaire de Concarneau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-08

OBJET

**Choix de l'organisation
juridique et du siège du futur
Office de Tourisme
communautaire intercom-
munal**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LOUSSOUARN expose que suite à la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) les communautés d'agglomération exerceront de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (OT), à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire du 12 mai 2016 a émis un avis favorable pour une organisation à deux têtes, avec la volonté de converger vers un unique office de tourisme fin 2019 :

- maintien d'un OT communautaire (OTC) distinct à Concarneau ;
- création d'un OT communautaire intercommunal (OTCI) regroupant les autres OT sous la forme de BIT.

Une mission d'assistance pour l'organisation de l'OTCI, a été confiée au cabinet Diathémis, découpée en 2 phases :

- Phase n°1 : Diagnostic préparatoire à la mise en place de la nouvelle organisation ;
- Phase n°2 : Programmation, accompagnement technique, juridique, administratif et financier de la compétence tourisme.

Le rapport de la phase II a été présenté, pour partie, à la commission économie, emploi et tourisme, et au comité de pilotage tourisme le 19 octobre 2016. La présentation a porté sur le statut juridique du futur OTCI et son futur siège.

Le statut juridique du futur OTCI

Les différentes organisations juridiques possibles ont été présentées : association, SEML, SPL, Régie SPA, Régie SPIC et EPIC. Après avoir présenté les avantages et inconvénients de chaque statut, le cabinet a recommandé le statut associatif pour les raisons suivantes :

- Souplesse du fonctionnement administratif et commercial ;
- Représentation et implication des socioprofessionnels au sein de la structure ;
- Fusion facilitée des deux OT communautaires fin 2019 (l'OTC de Concarneau étant associatif) ;
- Marge de manœuvre sur l'usage de la taxe de séjour.

Les membres de la commission économie, emploi et tourisme, et les membres du COPIL tourisme ont émis un avis favorable à ce statut (34 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions).

Le siège du futur OTCI

Si l'on considère :

- le taux de fonction touristique des communes de CCA et la part des lits marchands dans leur capacité d'accueil ;
- l'implantation auprès de flux côtiers importants ;
- la surface utilisable dans chacun des OT actuels (nécessaire à l'accueil de l'ensemble des équipes, même si cet accueil est non permanent) ;
- le fait que l'OT de Nevez ait obtenue la certification Qualité Tourisme ;
- la facilité d'actualisation du classement en catégorie I à partir d'un OTI siège, aujourd'hui déjà classé en catégorie I.

L'OT de Nevez est celui qui pourrait légitimement devenir le siège de l'OTCI.

Les membres de la commission économie, emploi et tourisme, et les membres du COPIL tourisme ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Considérant les avis favorables de la commission « économie, emploi et tourisme » et du COPIL Tourisme réunis le 19 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire approuve :

- ▶ le choix de l'association comme organisation juridique du futur OTCI ;
- ▶ le choix de l'OT de Névez comme siège du futur OTCI.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-09

OBJET

**Organisation de la 10^{ème}
édition des « Journées de
l'éco construction » et
fixation des tarifs exposants**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LOUSSOUARN expose que depuis 2008, CCA organise chaque année les « Journées de l'écoconstruction ». La dernière édition, en partenariat avec l'association Approche Ecohabitat, a eu lieu à Melgven les 16 et 17 mars 2016. Le salon a rencontré une nouvelle fois la satisfaction des 50 exposants et des 1 175 visiteurs. L'ambiance conviviale, la diversité des animations et la dimension pédagogique du salon sont ses principaux atouts. Le public est investi et concerné par la problématique générale de ce salon, venant y chercher des informations précises pour des projets individuels bien identifiés avec à la clé des devis et des commandes.

Il est proposé de reconduire cette manifestation les 22 et 23 avril 2017 à Melgven.

► **Budget et plan de financement prévisionnel (€TTC)**

DEPENSES		RESSOURCES	
Communication	4 600 €	Participation exposants	5 500 €
Organisation logistique	1 500 €	Participation CCA	5 000 €
Animation	2 500 €		
Frais de réception	1 900 €		
TOTAL	10 500 €		10 500 €

► **Fixation des tarifs (pour deux jours)**

TARIFS	
Stand constitué d'un module de base de 6m ²	100,00 euros TTC
m ² supplémentaires	25,00 euros TTC/m ² supplémentaire
Home travaux, ADIL, centres de formation	Gratuité

Le budget 2016 de cette opération s'est élevé à 10 300 €.

Considérant les avis favorables de la commission « économie, emploi, tourisme » du 19 octobre 2016, de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 pour la partie tarifaire, et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'organisation et le plan de financement et les tarifs de la 10^{ème} édition des Journées de l'écoconstruction,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-10

OBJET

**Participation de CCA à la 2^{ème}
édition du Festival de
l'artisanat**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43

- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LOUSSOUARN expose que la seconde édition du Festival de l'Artisanat, organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère et Quimper Evènements, se tiendra au Parc des Expositions Quimper Cornouaille du 10 au 13 mars 2017.

Les objectifs de cet évènement, dont l'accès est gratuit au public, sont les suivants :

- contribuer au dynamisme économique de l'artisanat
- offrir aux artisans un rendez-vous commercial de qualité
- impliquer les établissements scolaires finistériens dans la découverte des métiers de l'artisanat

La première édition, en 2015, avait permis d'accueillir 30 000 visiteurs satisfaits à 98% et 200 exposants satisfaits à 90 % suivant l'analyse d'un questionnaire de satisfaction distribué par les organisateurs.

En 2017, 20 000 visiteurs et 250 exposants sont attendus (entreprises, EPCI, organismes de formation, etc.) autour de 8 espaces métiers (artisanat et territoire, artisanat et formation, bâtiment, saveurs et gourmandises, maritime, fleurs/jardins et paysages, décoration/mode-beauté et artisanat d'art, auto-moto) sur 9 000 m² de surface d'exposition. Diverses animations (démonstrations, ateliers...) agrémenteront ces quatre journées dédiées à l'artisanat.

La Chambre de Métiers propose aux collectivités territoriales de promouvoir les artisans de leur territoire au moyen d'un stand de 36 m² au tarif de 3 000 €TTC. Ce stand comprend les cloisons de séparation modulaires, la moquette, les branchements électriques, l'éclairage et le mobilier. Les modalités d'organisation de la présence de CCA sur ce stand seront définies ultérieurement, mais il convient d'ores et déjà, si le souhait de participer à ce Festival est acté, de réserver un stand.

Considérant les avis favorables de la commission « économie, emploi, tourisme » du 19 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ approuve la participation de CCA au Festival de l'artisanat, via la location d'un stand,
- ▶ autorise Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-11

OBJET

**Organisation de la 3^{ème}
édition du salon nautique à
terre et à flot Escale C :
approbation de l'opération,
du plan de financement
prévisionnel, fixation des
tarifs et sollicitation des
subventions**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LOUSSOUARN expose que CCA et la Ville de Concarneau ont organisé en 2013 (24-26 mai) et en 2015 (1-3 mai) un salon nautique à terre et à flot baptisé « ESCALE C ». Ce salon, dont la pérennisation est inscrite au projet de territoire de CCA, a pour objectifs de :

- contribuer au développement de la filière nautique,
- valoriser les savoir-faire des entreprises de la filière nautique,
- faire reconnaître le territoire de CCA comme un haut-lieu du nautisme en Finistère,
- mettre en valeur le port de Concarneau et la vocation maritime et touristique du territoire,
- consolider les liens avec les entreprises et les partenaires de la filière nautique.

Bilan des deux premières éditions :

	BILAN 2013	BILAN 2015
Nombre de visiteurs	5 000	3 000
Nombre d'exposants	39	35
Bilan financier	≈ 65 000 € TTC	≈ 75 000 € TTC
Participation CCA / Ville de Concarneau	≈ 25 000 € / collectivité	≈ 27 500 € / collectivité

Pour 2017, l'engagement financier de la Ville et de CCA serait de 30 000 € chacune.

La commission réunie les 5 juillet et 6 septembre derniers, a approuvé le principe de reconduire le salon en 2017 et de confier son organisation¹ à la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Quimper Evénements. La commission a également réaffirmé sa volonté de positionner le salon en ouverture de la saison nautique et touristique. Le dernier week-end des vacances de printemps de la zone C, correspondant au week-end Pascal soit les 15, 16 et 17 avril 2017, a ainsi été suggéré.

Il apparaît au final que cette période est particulièrement chargée en événements nautiques locaux (L'Orient Nautic les 7, 8 et 9 avril, Printemps du Crouesty les 15, 16 et 17 avril, Grand Prix Guyader fin avril...). Les mois de mai et de juin correspondent à des périodes de très forte activité pour les professionnels et apparaissent comme tardifs dans la saison. Il est proposé de reporter le salon à l'automne, les 20, 21 et 22 octobre (1^{er} week-end des vacances de Toussaint, communes à l'ensemble des zones académiques). Cette période correspond à une diminution de l'activité pour la plupart de professionnels. De plus, pour ce qui concerne les chantiers nautiques, elle s'intercale opportunément entre d'une part le Grand Pavois de la Rochelle et le salon de Southampton et d'autre part les préparatifs du Nautic de Paris et du salon de Düsseldorf.

L'objectif qui doit être poursuivi pour cette troisième édition est une montée en puissance avec une augmentation sensible du nombre d'exposants et de visiteurs. L'ouverture au marché de l'occasion, l'aménagement d'un pôle dédié à la glisse et à la pêche-plaisance, la mise en valeur des acteurs du tourisme (la thalasso notamment), le réaménagement intégral du village avec une emprise sur le quai d'Aiguillon sont autant de facteurs qui pourront contribuer au succès de cette troisième édition.

¹ commercialisation des stands et relations avec les exposants, organisation et planification des animations, communication et promotion, organisation et coordination

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Emplois	€ TTC	Ressources	€ TTC
Installations générales (chapiteaux, sécurité, nettoyage...)	40 600 €	CCA	30 000 €
Installations spécifiques (sécurité, sonorisation...)	12 500 €	Ville Concarneau	30 000 €
Réceptions	5 000 €	Département	10 000 €
Animations	15 200 €	Région	10 000 €
Communication, promotion	28 040 €	Exposants	30 000 €
Éditions	3 900 €	Sponsors	25 000 €
Coordination générale – SEM Quimper Évènements	29 760 €		
TOTAL	135 000 €	TOTAL	135 000 €

Il est proposé l'adoption des tarifs exposants et sponsors comme suit :

TYPE	LOC.	PRESTATION	TARIF	COMMENTAIRES
Professionnels	Intérieur	Module de stand de 3m x 3m dans chapiteau commun	360,00 €	Incluant branchement électrique, table, chaises. Prix unitaire m ² additionnel (40€HT)
Chantiers navals finistériens	Intérieur	Sur espace collectif NEF dans chapiteau commun	180,00 €	Incluant 1 place de bateau à flot offerte dans le cadre du partenariat
Professionnels	Extérieur	Garden de 3m x 3m	420,00 €	Incluant lestage, plancher
Professionnels	Extérieur	Garden de 5m x 5m	600,00 €	Incluant lestage, plancher
Professionnels	A flot	Exposition de bateaux à flot	150,00 €	Forfait de 150€HT par place + 25€HT par ml au-delà de 6ml de longueur du bateau (arrondi au ml supérieur). A partir du 3 ^{ème} bateau, remise tarifaire de 20 %.
Professionnels	Extérieur	Exposition de bateaux à terre	22,50 €	Tarif unitaire par mètre linéaire sur largeur de 3 m.
Particuliers	Extérieur	Exposition de bateaux à terre	11,00 €	Tarif unitaire par mètre linéaire sur largeur de 3 m.
Sponsors		Banderole avec marque	500,00 €	
Sponsors		Banderole avec marque + Présence du logo sur tous les supports de communication	3 000,00 €	

Dans ces conditions d'organisation (tarifs et dates), la SAEML Quimper Evènements assumerait le risque commercial et financier de l'opération, dans l'éventualité où les participations des deux collectivités (30 000 € chacune) ne suffiraient pas à en assurer l'équilibre.

Considérant les avis favorables de la commission « économie, emploi, tourisme » du 19 octobre 2016, de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 pour la partie tarifaire et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 27 voix pour (A. ECHIVARD, L. BOIDIN, S. MARREC, F. BESOMBES, A. NICOLAS, M. BIGOT, Fabrice ROBIN, B. QUILLIVIC, X. CALVARIN, A. CREMERS, M. BAQUE, M. LEMONNIER, J. RAZER, M. TALBOT, V. RANNOU, J.-M. LEBRET, C. CADORET, R. LE BARON, M. HELWIG, M. COTTEN, A. FIDELIN, M. LOUSSOUARN, Y. JEANNES, B. BRANDZWOLEK, P. BANIEL, J.-L. LEBRESNE, G. MARTIN)

A 13 voix contre (G. LE MEUR, N. ZIEGLER, C. DROUGLAZET, O. BELLEC, R. SCAER-JEANNEZ, J. FRANCOIS, Yves ROBIN, D. DEROVOUT, J. RANNOU, A. RICHARD, C. COCHENNEC, I. LE BRIGAND, M. JAFFREZOU),

A 7 abstentions (J.-M. LE NAOUR, A. HERVET, A. FICHOU, M. LE GAC, M. DION, M. GUERNALEC, M.-T. JAMET)

Le conseil communautaire :

- ▶ approuve l'organisation de cette opération pour un montant maximum de 30 000 € pour CCA, sous réserve que la SMAEL Quimper Evénements porte le risque commercial et financier de l'opération et le confirme par écrit
- ▶ approuve le plan de financement prévisionnel global et les conditions tarifaires
- ▶ autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes auprès de la Région Bretagne et du Département du Finistère
- ▶ autorise M. le Président à signer tout document et toute convention en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-12

OBJET

**Pérennisation d'un poste de
graphiste**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43

- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que le service communication est aujourd'hui constitué de 3 agents :

- Une responsable de communication qui a en charge le pilotage global et la coordination des projets de communication interne et externe (institutionnelle et opérationnelle) : Magazines, lettres thématiques, relation presse, passation des marchés, propositions de plans de communication, budgets, inaugurations, commissions et lien avec les services communication des communes du territoire.
- Une chargée du web : webmaster et réseaux sociaux.
- Un graphiste qui conçoit et réalise les supports visuels, actuellement agent contractuel selon l'article 3 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

Ce dernier a intégré le service communication de CCA le 14/12/2015 sur une durée déterminée d'un an, sur la base d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité. Son renfort a permis :

- Une réorganisation interne de l'équipe et un recentrage sur les 3 métiers
- L'internalisation de nombreux projets et travaux (campagnes d'événementiels économiques, Semaine Bleue, charte graphique du Musée de la Pêche...)
- Un gain financier : en moyenne, depuis 2012, CCA consacre 37 000€ de dépenses de création graphique par an (à compétences statutaires moindres). En 2016 (au 30/09), l'externalisation s'est élevée à environ 10 000 € et le graphiste a réalisé plus d'une centaine de travaux, équivalent à une externalisation de 28 000€ (projection sur l'ensemble de l'année 2016 à environ 38 000€)
- Un gain en qualité sur les travaux de création (amélioration de la lisibilité du magazine, création d'infographies pédagogiques, mise en œuvre de l'identité visuelle du Musée de la Pêche, création d'un programme E-bus, ...)
- De développer une « culture maison » de la communication (homogénéité des documents, gain de temps dans les procédures avec les prestataires)

Les axes de communication 2017 :

- Promouvoir les équipements communautaires
- Communiquer sur les services structurants, de proximité / nouveaux champs d'intervention entrant en phase opérationnelle
- Relayer et promouvoir les événementiels
- Renforcer des dispositifs de prévention (environnement – social...)
- Préparer les prises de nouvelles compétences en 2017 et 2018 en matière de tourisme / économie, de culture (lecture publique et écoles de musique du territoire)

Considérant les avis favorables de la commission « gestion des musées, politique culturelle, multimédia, communication » du 11 octobre 2016, de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016, du bureau communautaire du 25 octobre 2016

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ pérennise cet emploi en créant un poste permanent à temps complet de graphiste calibré grade mini adjoint technique ou administratif / grade maxi technicien principal 1^{ère} classe / rédacteur principal 1^{ère} classe pour poursuivre les missions actuelles (le coût du poste est estimé à 33 000 € annuels) ;
- ▶ modifie le tableau des emplois ci-annexé en conséquence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-13

OBJET

**Intérêt communautaire du
terrain d'athlétisme à
Concarneau**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. PAGNARD expose que le projet de territoire, adopté le 25 février 2016, prévoit dans son volet « initiatives solidaires » de soutenir les pratiques et équipements sportifs.

CCA s'appuie également sur les pratiques sportives afin de favoriser le « bien vivre ensemble », c'est à dire la qualité de vie et la santé de tous ses habitants. Ainsi, l'enseignement des différents sports et l'équipement de son territoire facilitant l'accès à ces pratiques constituent un domaine d'intervention privilégié pour l'Agglomération.

A ce titre, le projet de territoire prévoit d'accompagner l'amélioration ou la construction de trois équipements sportifs structurants pour le territoire et notamment à proximité d'infrastructures elles même structurantes que sont les collèges et lycées.

On retrouve parmi ces trois équipements la rénovation du terrain d'athlétisme à Concarneau.

CCA assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet, et la gestion en serait déléguée à la ville de Concarneau, dans le cadre d'une convention de délégation de gestion.

Afin de mener à bien ce projet et de lancer une étude de programmation, il conviendrait de déclarer d'intérêt communautaire ce terrain d'athlétisme au titre de la compétence suivante : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 18 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ▶ **Le conseil communautaire déclare d'intérêt communautaire le terrain d'athlétisme situé au Porzou à Concarneau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-14

OBJET

**Débat d'Orientation
Budgétaire (DOB 2017)**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 07

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que, première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientations budgétaires a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Le règlement intérieur de CCA stipule dans son article 3 « qu'un rapport relatif au DOB est transmis à chaque conseiller avec la convocation au conseil communautaire où ce point est inscrit à l'ordre du jour. Il comporte notamment une description des orientations générales du budget de l'exercice ainsi que des engagements pluriannuels envisagés, un état de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la communauté. »

Le débat d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote. Il fait toutefois l'objet d'une délibération ayant pour objet d'attester de sa tenue auprès du contrôle de légalité. L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise cependant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le règlement intérieur de CCA précise que le DOB doit se tenir dans une séance distincte de celle du vote du budget, et au moins 3 semaines avant.

Le budget primitif 2017 sera présenté lors de la séance du 15 décembre 2016.

Considérant les avis favorables de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Prend acte du débat d'orientations budgétaires ci-annexé.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-15

OBJET

**Décision budgétaire
modificative n°2**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 43
- pouvoirs 04

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, M. LE GAC, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que la décision budgétaire modificative n°2 proposée est équilibrée pour le budget principal (TTC) en section de fonctionnement à un montant de 122 822 € et est présentée en déséquilibre en section d'investissement à un montant de 55 556 € en dépenses et – 218 444 € en recettes.

ANNÉE 2016 - DM 2		
Conseil communautaire du 10 novembre 2016		
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	(/gst/chap-art-fct)	
DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Social</i>		
Changement imputation pour le Contrat Local de Santé	/08/011-6111-510	7 500,00 €
	/08/65-657480-510 -	7 500,00 €
<i>Musées</i>		
Réassort boutique Musée de Pont Aven (cadeaux-souvenirs)	/051/011-6068-3221	10 000,00 €
Réassort boutique Musée de Pont Aven (librairie)	/051/011-6078-3221	70 000,00 €
Réassort boutique Musée de la Pêche (librairie)	/052/011-6078-3222	10 000,00 €
<i>Finances</i>		
Réajustement de l'AC suite au calendrier réel des transferts (RH - Finances - Marchés Publics)	/02/014-73921-01	274 000,00 €
Basculement en section d'investissement		
<i>Systèmes d'Information</i>		
Site internet Musée de Pont Aven	/20/011-6111-020 -	11 367,00 €
Site internet Musée de la Pêche	/20/011-6111-020 -	11 367,00 €
Virement à la section d'investissement	01/023/02 -	218 444,00 €
TOTAL DÉPENSES		122 822,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	(/gst/chap-art-fct)	
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Bâtiment</i>		
Remboursement Assurance Refection toiture Espace Aquatique de Rosporden (EAR)	/18/77-7788-404	22 822,00 €
<i>Musées</i>		
Recettes d'entrées supplémentaires - Musée de Pont Aven	/051/70-70882-3221	80 000,00 €
Recettes d'entrées supplémentaires - Musée de la Pêche	/052/70-70882-3222	20 000,00 €
TOTAL RECETTES		122 822,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	(/gst/chap-art-fct)	
DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Bâtiment</i>		
Réfection toiture Espace Aquatique de Rosporden (fuite toiture)	/18/21-2138-404	22 000,00 €
<i>Musées</i>		
Provision pour acquisition d'oeuvre musée de Pont Aven	/051/21-2161-3221	10 822,00 €
Basculement de la section de fonctionnement		
<i>Systèmes d'Information</i>		
Réajustement crédits (Site internet Musée de Pont Aven)	/20/20-2051-3221	11 367,00 €
Réajustement crédits (Site internet Musée de la Pêche)	/20/20-2051-3222	11 367,00 €
TOTAL DÉPENSES		55 556,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	(/gst/chap-art-fct)	
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	/02/021-021-01 -	218 444,00 €
TOTAL RECETTES		- 218 444,00 €

Considérant les avis favorables de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G. LE MEUR),

Le conseil communautaire approuve cette décision budgétaire modificative n°2 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-16

OBJET

**Catalogue de service :
Prestations financières
effectuées pour les
communes de CCA**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que le service commun des affaires financières est opérationnel depuis le 1^{er} avril 2016, regroupant les collectivités suivantes : CCA, Concarneau et Névez.

Depuis sa mise en place, ce service conseille et accompagne également l'ensemble des collectivités du territoire l'ayant sollicité, sur des aspects financiers.

Afin de formaliser le cadre de travail de ce service commun avec ces collectivités, il convient de définir un catalogue de service dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Il s'agit d'une convention entre CCA et la collectivité bénéficiaire, dont la signature vaut adhésion aux principes édictés dans le catalogue, sans obligation de recourir aux prestations systématiquement ;
- Il comprend deux familles de services couvrant les besoins recensés soumis à contribution ;
- Le calcul de ces contributions est basé sur des éléments concrets et exclut toute notion de bénéfice ;
- Concernant les temps passés, l'unité de base proposée est la demi-journée.

Pour réaliser ces missions, le service commun des affaires financières pourrait être amené à contractualiser auprès d'éditeurs de solutions informatiques pour le compte des collectivités du territoire. Le prix de ces solutions serait refacturé aux communes à des prix plus avantageux qu'une démarche isolée de la part de la commune.

A titre d'exemple, le Logiciel Regards de la société RCF, utilisé pour réaliser les analyses retro-prospectives financières, a été acheté en 2015 par CCA au nom de huit communes du territoire pour le prix d'une seule licence.

Cette démarche pourrait s'étendre à d'autres logiciels tels que le logiciel de suivi et de projection de la dette, de suivi des subventions, de l'observatoire financier et de contrôle de gestion, etc.

Considérant les avis favorables de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 33 voix pour, 6 voix contre (J-M. LE NAOUR, J-M. LEBRET, C. CADORET, A. FICHOU, J-C. LEBRESNE, M. COTTEN), 9 abstentions (G. LE MEUR, N. ZIEGLER, V. RANNOU, R. LE BARON, M. HELWIG, A. RICHARD, J. RANNOU, J. FRANCOIS, F. BESOMBES),

Le conseil communautaire :

- ▶ **Approuve le catalogue de service ci-annexé,**
- ▶ **Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-17

OBJET

**Plan d'actions 2017-2020
pour l'optimisation du
service de collecte des
déchets**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que de par sa nature, le service déchets de CCA connaît constamment des mutations afin de répondre aux nouveaux enjeux réglementaires, environnementaux et financiers.

Par ailleurs, le besoin d'adaptation du service nécessite de définir, au moins sur le moyen terme, c'est-à-dire sur plusieurs années, les actions qui seront mises en œuvre afin d'offrir une cohérence à la politique déchets.

A ce titre, il semble nécessaire de présenter l'ensemble des projets actuellement en cours d'application ou d'élaboration pour les prochaines années afin de permettre une compréhension globale des mutations que devraient connaître le service et qui impacteront non seulement le service déchets mais aussi fortement les communes.

Le plan d'actions 2017-2020 s'attache donc à définir l'ensemble des politiques qui pourraient concerner le service déchets dans les prochaines années tant d'un point de vue financier que d'organisation du service afin de favoriser la lisibilité des changements à venir.

Ainsi, le plan d'actions concerne :

- I. La poursuite des actions engagées au titre de l'optimisation
- II. L'adaptation de la collecte du tri sélectif par un projet de conteneurisation
- III. La refonte des redevances
- IV. Elaboration d'un règlement de fonctionnement du service déchets
- V. L'élaboration d'un nouveau Programme Local de Prévention des déchets
- VI. Les autres réflexions

6 ACTIONS PRINCIPALES :

▶ La poursuite des actions engagées au titre de l'optimisation

Les actions d'optimisation du service collecte décidées en 2014 et 2015 sont d'ores et déjà engagées depuis le début d'année 2016 et seront finalisées au début de l'année 2017. Il s'agit de la dotation en conteneurs individuels des foyers de PONT-AVEN, TREGUNC et NEVEZ et de la refonte des tournées de collecte.

Cette refonte se concrétisera, notamment, par la mise en place d'un principe de diminution de la fréquence de collecte (ramassage 1 fois par semaine au lieu de 2 sauf exceptions).

▶ La Conteneurisation du tri sélectif

Les différents rapports d'activités du service déchets ont montré, année après année, la diminution constante et régulière des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) collectées en bacs « gris » alors que les déchets triés, collectés en sacs ou bacs jaunes, augmentaient.

L'extension des consignes de tri des emballages depuis Juin 2016 a provoqué significativement une augmentation des tonnages collectés au titre du « tri sélectif » (+ 8 % entre Juin 2015 et Juin 2016).

De fait, le service collecte devra s'adapter à ce nouvel enjeu qui, outre les tonnages recyclés, présente un défi au titre de la prévention des maladies professionnelles (*Cf. ANNEXE partie II*). Le Plan d'action prévoit à ce titre une conteneurisation du tri sélectif, par principe, pour l'ensemble des habitants du territoire de CCA d'ici 2019.

▶ La refonte des redevances : l'optimisation financière des services proposés aux assujettis à la redevance spéciale

Au titre de la collecte des ordures ménagères, le service déchets de CCA assure aussi une prestation de collecte des déchets auprès des professionnels. Autorisé sous certaines conditions, ce service ne peut pas donner lieu à des sujétions particulières que celles mises en œuvre pour les ménages. Par ailleurs, ce service nécessite la mise en place d'une redevance particulière émise aux assujettis bénéficiaires du service.

Action 4 Elaboration d'un règlement de fonctionnement du service												
Elaboration												
Mise en œuvre												
Evaluation/Ajustement												
Action 5 Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets												
Elaboration / validation												
Mise en œuvre												
Action 6 Autres réflexions												
Nouvelles règles de dotation des conteneurs enterrés												
Réflexions sur les distinctions de flux												

PRINCIPAUX IMPACTS BUDGETAIRES DU PLAN D' ACTIONS 2017/2020

		Période 2017/2019	
		Principales dépenses	Principales recettes
Action 1	Poursuite des actions déjà engagées	Déjà budgétées	Marge budgétaire dégagée au titre de la réduction des fréquences de collecte de 180 000 € (2 équipes en moins sur la collecte OM)
Action 2	Conteneurisation Tri sélectif	Conteneurs : 686 300 euros	
Action 3	Refonte des redevances	Moyens humains : 35 000 euros	180 000 euros
Action 4	Elaboration d'un règlement de fonctionnement du service	Moyens actuels	
Action 5	Elaboration d'un PLP	Moyens actuels + voir orientations choisies	
Action 6	Autres réflexions	A définir	

Considérant les avis favorables de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 25 voix pour,

5 voix contre (F. BESOMBES, Fabrice ROBIN, B. QUILLIVIC, X. CALVARIN, J-C. LEBRESNE),

17 abstentions (A. ECHIVARD, G. LE MEUR, N. ZIEGLER, M. BIGOT, A. CREMERS, M. BAQUE, A. NICOLAS, J-M. LEBRET, C. CADORET, M. LOUSSOUARN, B. BANDZWOLEK, J. RANNOU, A. RICHARD, C. COCHENNEC, M. GUERNALEC, P. BANIEL, I. LE BRIGAND),

- ▶ Le conseil communautaire valide le plan d'actions ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-18

OBJET

**Tarifs Partenariats
Musées**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que les musées de CCA passent chaque année des conventions de partenariat avec différents acteurs, qui sont utiles au rayonnement des musées et ont parfois une incidence sur les recettes des Musées.

Pour 2017, il est proposé un tarif réduit pour les adhérents du Centre National d'Action Sociale (CNAS), les visiteurs du Marinarium de Concarneau, les visiteurs du service animation du Patrimoine de la ville de Concarneau, les Amis du Musée du Louvre et les adhérents à l'International Congress of Maritim Museums.

► **Musées de CCA - Tarif CNAS**

Le CNAS (environ 2,5 millions d'agents de la fonction publique concernés, dont les agents de CCA), invite les musées de CCA à faire bénéficier leurs adhérents d'un tarif spécifique.

Conditions de participation : proposer un tarif réduit d'au minimum 10% et au moins 1 € de réduction par rapport au tarif plein, sur présentation de la carte d'adhérent à jour. En contrepartie, promotion des musées de CCA et de l'offre dans la rubrique « offres locales » du site national du CNAS.

Les deux musées de CCA proposeraient un tarif réduit pour le MPA : 5 € au lieu de 7 € (ou 3 € au lieu de 5 € si pas d'exposition temporaire) et pour le Musée de la Pêche 3 € au lieu de 5 €.

► **Musée de Pont-Aven – Tarif Amis du Musée du Louvre**

La Société des Amis du Louvre, qui comprend 60 000 membres, s'est rapprochée du Musée de Pont-Aven pour évoquer la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel pour ses membres. En contrepartie le Musée pourrait bénéficier d'une mention dans le bulletin d'information trimestriel de la société (envoyé par courrier et/ou mail aux 60 000 membres) et d'une publication sur la page Facebook de la Société des Amis du Louvre (48 750 abonnés) en rappelant le tarif préférentiel accordé à leurs membres.

Le Musée de Pont-Aven proposerait un tarif réduit : 5 € au lieu de 7 € (ou 3 € au lieu de 5 € si pas d'exposition temporaire).

► **Musée de la Pêche à Concarneau - Convention de partenariat avec le Marinarium**

Le Marinarium de Concarneau et le Musée de la Pêche à Concarneau proposent déjà en 2016 des visites couplées à leurs visiteurs. En 2017, les deux structures souhaiteraient aussi faire bénéficier leurs visiteurs d'un tarif préférentiel.

Le Musée de Pont-Aven et le Marinarium s'engageraient à proposer des tarifs réduits aux visiteurs sur présentation d'un ticket de l'un ou de l'autre des partenaires du jour même.

► **Musée de la Pêche à Concarneau - Convention de partenariat avec le Service Animation du Patrimoine de la ville de Concarneau**

Le Service Animation du Patrimoine de la ville de Concarneau et le Musée de la Pêche à Concarneau proposent déjà en 2016 des visites couplées à leurs visiteurs. En 2017, les deux structures souhaitent aussi faire bénéficier leurs visiteurs d'un tarif préférentiel.

Le Musée de Pont-Aven et le Service Animation du Patrimoine de la ville de Concarneau s'engageraient à proposer des tarifs réduits aux visiteurs sur présentation d'un ticket de l'un ou de l'autre des partenaires du jour même.

► **Musée de la Pêche à Concarneau – TARIF ICMM = International Congress of Maritim Museums**

Le Musée de la Pêche a pour ambition de rayonner au niveau international par des citations dans des revues et de recevoir des invitations pour des colloques internationaux. L'adhésion annuelle à l'International Congress of Maritim Museums d'un montant de 125 € permettrait au musée de rayonner de telle manière et de s'inscrire dans un réseau reconnu de musées conservant du patrimoine maritime.

La carte ICMM permettra aux adhérents un accès à gratuit au Musée de la Pêche.

**Considérant les avis favorables des commissions « gestion des musées, réseaux culturels et communication » en date des 13 septembre et 11 octobre 2016, de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016, et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide ces tarifs,
- autorise M. le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette politique tarifaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_18-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-19

OBJET

Tarifs 2017

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose qu'il est proposé de dorénavant grouper les tarifs de l'agglomération pour leur présentation ainsi que pour leur vote.

Les principales évolutions sont :

- L'augmentation de 2% en moyenne de la redevance collecte en attendant la refonte de ces deux redevances.
- La création de la tarification relative aux aires d'accueil des gens du voyage suite à la prise de compétence en 2017. Ces tarifs sont les mêmes que ceux appliqués par la commune de Rosporden et du SIVOM en 2016.
- La création de 2 nouveaux tarifs pour les locataires de la pépinière, pour permettre à des entreprises entrées dans les lieux depuis plus de deux ans d'y demeurer, mais avec une tarification évolutive (sachant que la tarif de base est de 10 € HT / HC/ m² / mois pour un bureau et de 4 € HT / HC/ m² / mois pour un atelier)

	Bureau	Atelier
Année 3	12 € HT/HC/m ² /mois	5 € HT/HC/m ² /mois
Année 4	14 € HT/HC/m ² /mois	6 € HT/HC/m ² /mois

De manière générale, les autres tarifs restent stables sur la période 2016 – 2017.

Les tarifs présents dans les tableaux en annexe sont votés dans les délibérations suivantes :

- Espaces Aquatiques : délibérations 2015/07/02-16 et 2016/06/23-22 ;
- Musées : délibérations 2015/12/17-49, 2015/11/05/-18 et 2016/05/12-39 ;
- SPANC : délibération 2015/11/05/-21 ;
- Transport : délibération 2015/03/26-05 ;
- Déchets : délibérations 2015/11/05-22 et 2014/11/06-13 ;
- Pépinières : délibérations 2014/11/06-14 et 2016/02/25-12 ;
- Gens du voyage : délibération 2015/05/28-35 ;
- Environnement : délibération 2015/07/02-15 et 016/06/23-23.

Considérant les avis favorables de la commission « moyens généraux » du 18 octobre 2016, des commissions thématiques concernées et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- ▶ **Le conseil communautaire approuve les tarifs 2017 ci-dessus et ci-annexés.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-20

OBJET

**Modification du règlement
du SPANC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. MARTIN expose qu'après un premier cycle de contrôle de bon fonctionnement, les cas les plus complexes (refus de visite, maison secondaire ou en vente, installations polluantes avec travaux, installations non-conformes en périmètres de protection, etc.) ont tendance à augmenter le taux d'échec des contrôleurs et les frais de relance et « d'animation » autour de ces cas plus problématiques. Par ailleurs, le nombre d'installations neuves tend à diminuer chaque année, diminuant d'autant les recettes sur ce poste.

L'équilibre budgétaire du SPANC doit néanmoins être assuré par les recettes provenant des tarifs proposés stables par rapport à l'année 2016. De plus et surtout, s'il n'y a pas de pénalité significative, les travaux de réhabilitation ne seront pas réalisés.

C'est pourquoi il est proposé les modifications suivantes :

- ▶ L'intitulé « pénalité pour refus de visite » serait remplacé par « pénalité pour refus de visite ou non réalisation des travaux dans les délais impartis » ; le règlement de service serait également précisé pour pouvoir appliquer cette pénalité annuellement.
- ▶ Le règlement de service du SPANC stipule (articles 5 et 23) qu'en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du SPANC, l'utilisateur de cet obstacle est exposé à une pénalité financière correspondant au montant fixé au montant de la redevance de contrôle de bon fonctionnement, soit 89 €, majorée de 100 %, soit 178 € au total. Toutefois le règlement ne précise pas la périodicité possible de cette pénalité. Il est proposé qu'elle puisse être annuelle. Plus précisément, il est proposé d'encadrer les conditions de report de rendez-vous (article 7) et de préciser la fréquence de prélèvement et les motifs d'application des pénalités pour refus de visite ou absence de travaux (article 16,22 et 23).

Considérant les avis favorables du conseil d'exploitation du 05 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 45 voix pour, 2 voix contre (A. RICHARD, J. RANNOU), 0 abstention,

- ▶ **Le conseil communautaire modifie le règlement de service du SPANC tel que proposé.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-21

OBJET

**Signature d'un avenant au
marché de maîtrise d'œuvre
du projet de récréation du
musée de Pont-Aven**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose le marché de maîtrise d'œuvre du projet de récréation du musée de Pont-Aven a été notifié au groupement Atelier de l'île, architectes (mandataire), M. BOISSET, TECHNICONULT, SECOBA, MDA, GRAFIBUS, STUDIO K pour une rémunération globale provisoire de 954 150 € HT sur la base d'un coût de travaux (bâtiment VRD et aménagements muséographiques) d'un montant de 6 000 000 € HT (valeur septembre 2010).

Le forfait de rémunération provisoire était décomposé comme suit :

- ▶ Mission de base (taux = 12,23 %) 734 000 € HT
- ▶ Missions complémentaires forfaitaires 220 150 € HT

Le marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un avenant n°1 validé par le Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2012, arrétant la rémunération définitive du marché de maîtrise d'œuvre à 968 865 € HT.

Un avenant n°2 est aujourd'hui nécessaire pour un montant de 99 146 € HT soit + 11,93 %, pour les raisons suivantes :

1. Études complémentaires : + 57 410 € HT

Cela concerne essentiellement les études pour la réorganisation de l'accueil :

- Des études ont été menées initialement, en 2013, pour 11 820 € HT, suite à des remarques de consultants extérieurs « accueil/ boutique » ;
- Il avait été estimé une fréquentation de 100 000 visiteurs / an. Or, face à l'affluence constatée (100 000 visiteurs en 6 mois), il s'est rapidement avéré nécessaire de revoir le fonctionnement de l'accueil suite aux problèmes rencontrés :
 - Gestion des flux entrée / sortie : confusion et problème de sécurité en cas d'évacuation et nécessité de créer un sas d'accès avec portes coulissantes ;
 - Nécessaire amélioration des sens de circulation autour de la boutique, pour l'accès aux toilettes, aux étages et aux audioguides ;
 - Nécessaire meilleure gestion de la file d'attente, car en l'état les visiteurs attendent souvent dehors : il est nécessaire de prévoir plus d'attente à l'abri à l'intérieur ou sous l'auvent de l'entrée (en enlevant le banc en bois) ;
 - Nécessité de revoir l'ergonomie du poste PC sécurité et audioguides pour permettre à un seul agent d'assurer ces deux missions en basse et moyenne saisons ;
 - Nécessité de modifier la disposition de la boutique pour éviter les vols, optimiser les capacités de stockage, créer un espace affichage pour informer sur l'exposition du moment et l'exposition à venir (en complément du totem numérique)
- Cette réorganisation de l'accueil est également motivée par les préconisations d'un audit de sécurité, réalisé peu de temps après l'ouverture du Musée, et qui a mis en évidence certaines failles.

Le coût de ces études est de 17 580 € HT.

L'autre gros poste de dépenses concernant cet avenant est une étude pour la signalétique complémentaire (signalétique intérieure et reprise de l'enseigne en façade), à hauteur de 12 650 € HT (modification découlant d'une demande du maître d'ouvrage à la mise en service du bâtiment).

2. Prolongation du délai de chantier : + 39 675 € HT

Le délai contractuel de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été prolongé de 8 mois en phase de travaux du fait des intempéries (3 mois), traitement mэрule (1 mois) et traitement charpente (1 mois).

Au vu du dépassement non négligeable du délai initial et de la forte implication de l'architecte Atelier de l'île et de l'OPC le cabinet Walter, une valorisation de la rémunération est demandée sur les bases suivantes :

- OPC Cabinet Walter: avenant sur 5 mois sur une base mensuelle de 3 000 € soit 15 000 € HT
- ATILE avenant sur 6 mois sur une base mensuelle de 4 112,50 € HT soit 24 675 € HT.

3. Surcoût d'assurance pour travaux supplémentaires pour l'architecte : + 2 061 € HT

À noter que le montant initial de la demande d'honoraires supplémentaires s'élevait à 167 572,93 € HT. Une négociation financière et technique (temps passé) d'environ 40% a été réalisée par la maîtrise d'ouvrage. Ces modifications rentrent dans le cadre du budget prévisionnel de l'opération. Conformément à la loi du 25 février 1995, tout avenant d'un montant supérieur à 5 % du montant initial du marché doit être soumis pour avis préalable à la Commission d'Appel d'Offres, qui a émis un avis favorable le 17/10/2016.

Considérant les avis favorables de la CAO en date du 17 octobre 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour, 0 voix contre, 24 abstentions (G. LE MEUR, C. DROUGLAZET, F. BESOMBES, A. NICOLAS, M. BIGOT, Fabrice ROBIN, M. BAQUE, M. LEMONNIER, M. TALBOT, J-M. LE NAOUR, A. HERVET, Y. JEANNES, B. BANDZWOLEK, M. DION, D. DERVOUT, J. RANNOU, A. RICHARD, M. GUERNALEC, M-T. JAMET, P. BANIEL, I. LE BRIGAND, J-C. LEBRESNE, G. MARTIN, M. JAFFREZOU),

Le conseil communautaire :

- ▶ Valide l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de récréation du musée de Pont-Aven ci-annexé,
- ▶ Autorise M. le Directeur de la SAFI à le signer et à le notifier à l'entreprise concernée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_21-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-22

OBJET

**Approbation de l'avenant au
marché de mandat de
maîtrise d'ouvrage pour la
recréation du musée des
beaux-arts à Pont-Aven**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que l'opération de récréation du musée des beaux-arts à Pont-Aven a été confiée en Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SAFI en 2011 par la commune de Pont-Aven. Le chantier est en voie d'achèvement. Quelques travaux restent à réaliser du fait de modifications de certains espaces ou fonctionnalités.

En particulier :

- Modification de la vidéosurveillance : choix d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, consultation des entreprises pour les travaux, gestion administrative et financière, suivi de l'exécution et de la réception.
- Engagement de prestations complémentaires dans le cadre de la durée de la garantie de parfait achèvement.
- Suivi des prestations intellectuelles et des travaux liés à la modification de l'accueil et de la signalétique.

De ce fait, il est nécessaire de conclure un avenant avec la SAFI.

La rémunération initiale forfaitaire du titulaire est modifiée comme suit :

- Montant initial : 105 445.00 € HT
- Avenant n°1 : avenant de transfert du marché à CCA (sans incidence financière)
- Montant avenant n° 2 : + 12 301.91 € HT, du fait de l'allongement de la durée de l'opération
- Montant avenant n° 3 : + **9 000.00 € HT**

Le forfait de rémunération de la SAFI est porté à 126 746.91 € HT (+20.20%).

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a validé cet avenant.

Suite aux avis favorables de la CAO réunie le 17 octobre 2016 sur cet avenant et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour, 0 voix contre, 24 abstentions (G. LE MEUR, C. DROUGLAZET, F. BESOMBES, A. NICOLAS, M. BIGOT, Fabrice ROBIN, M. BAQUE, M. LEMONNIER, M. TALBOT, J-M. LE NAOUR, A. HERVET, Y. JEANNES, B. BANDZWOLEK, M. DION, D. DEROVOUT, J. RANNOU, A. RICHARD, M. GUERNALEC, M-T. JAMET, P. BANIEL, I. LE BRIGAND, J-C. LEBRESNE, G. MARTIN, M. JAFFREZOU),

Le conseil communautaire :

- ▶ **Approuve l'avenant ci annexé,**
- ▶ **Autorise M. le Président à le signer et le notifier au titulaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-23

OBJET

**Approbation du marché de
fourniture de contenants
pour la collecte des déchets
ménagers**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que CCA assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire (ordures ménagères et tri sélectif). Le titulaire du marché doit fournir des contenants pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, déchets recyclables, verres) destinés au renouvellement du parc et aux nouvelles dotations de CCA.

Les marchés actuels de fourniture de conteneurs et accessoires arrivent à leur terme le 13 novembre 2016. Les prestations sont réparties en 3 lots (conteneurs et accessoires/ colonnes aériennes pour la collecte du verre/ colonnes enterrées pour la collecte du verre).

Ce sont des marchés à bons de commande avec minimum et maximum en quantité, passés en procédure adaptée et attribués le 14 novembre 2015 à la société PLASTIC OMNIUM, pour une durée initiale d'un an, sans reconduction.

Pour les nouveaux marchés, une période d'exécution initiale d'1 an a été fixée, avec 3 reconductions possibles (soit une durée totale de 4 ans). Ce sont des accords-cadres à bons de commande avec un minimum et maximum en valeurs sur la période initiale (montant identique sur les périodes de reconduction).

Sur 16 entreprises ayant retiré un dossier, 5 ont déposé une offre (3 sous forme papier, 2 sous forme électronique).

Les critères de jugement des offres pour chaque lot étaient les suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 40 % (jugée notamment sur la résistance des matériaux, la facilité d'usage, l'intégration de plastique recyclé, la facilité d'ouverture des serrures, la filière de valorisation des conteneurs usagés, l'esthétisme des conteneurs.
- Délai d'exécution : 10 %

► **LOT 1 : FOURNITURE DE CONTENEURS ET ACCESSOIRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Le montant des commandes pour la période initiale du lot n°1 est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	30 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	90 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Une seule offre a été déposée pour ce lot par l'entreprise PLASTIC OMNIUM, qui propose des conteneurs correspondants aux demandes de notre cahier des charges : solidité, maniabilité, possibilité de changer toutes les pièces du conteneur ce qui permet d'en prolonger sa durée de vie et d'en récupérer des pièces détachées, prise en compte des nouveaux critères de développement durable (intégration de matériaux recyclés, capacité à recycler le conteneur et filière de valorisation matière).

PLASTIC OMNIUM propose des prix unitaires très proches de ceux du marché précédent. Ils diffèrent de quelques centimes d'euros en plus ou en moins selon les volumes des conteneurs.

Le marché comporte une clause d'exécution à caractère environnemental ayant pour objet la reprise du parc de conteneurs usagés. En effet, les conteneurs hors service sont stockés en piles au centre technique communautaire. Lorsque la quantité de conteneurs est suffisante pour remplir la remorque d'un camion, les conteneurs sont évacués vers une filière de valorisation matière. L'entreprise PLASTIC OMNIUM propose une telle filière. L'entreprise PAPREC est chargée de récupérer et retraiter les conteneurs usagés dans son usine de Neuve Lyre (27) pour un coût de reprise est de 75 € HT la tonne.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 1 à la société PLASTIC OMNIUM pour sa solution de base comprenant la reprise du parc de conteneurs usagés.

► **LOT 2 : COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE**

Le montant des commandes pour la période initiale du lot n°2 est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	5 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	30 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

4 entreprises (PLASTIC OMNIUM, QUADRIA, UTPM Réalisation et ECO STOCK – COMPO ECO) ont déposé une offre dont une (ECO STOCK – COMPO ECO) qui nous est parvenue hors délais le 21 juillet 2016.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 2 à la société PLASTIC OMNIUM pour sa solution de base, la mieux classée.

► **LOT 3 : COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DU VERRE**

Le montant des commandes pour la période initiale du lot n°3 est défini(e) comme suit :

Seuil minimum H.T.	6 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	35 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

2 entreprises ont déposé une offre : PLASTIC OMNIUM et ASTECH.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 3 à la société ASTECH pour sa solution de base, la mieux classée.

Suite à l'attribution de ces marchés par la CAO en date du 17 octobre 2016, et suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **autorise M. le Président à signer les marchés pour les 3 lots du marché de fourniture de contenants pour la collecte des déchets ménagers et à les notifier aux entreprises concernées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-24

OBJET

**Approbation du marché
enlèvement, tri et stockage
des déchets ménagers et
assimilés**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que les marchés actuels concernant l'enlèvement, le tri et le stockage des déchets ménagers et assimilés (verre, déchets verts et encombrants) arrivent à leur terme le 30 novembre 2016. Les prestations sont réparties en 3 lots (verre/ encombrants/ déchets verts).

Ce sont des marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum, passé en procédure d'appel d'offres ouvert et attribué pour début d'exécution le 01 décembre 2012 pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois aux prestataires suivants :

- Lot n°1 : TRANSPORTS LE GOFF (Quimper)
- Lot n°2 : ETS MAURICE THEAUD (SAINT MEEN LE GRAND)
- Lot n°3 : ETS MAURICE THEAUD (SAINT MEEN LE GRAND)

Pour les nouveaux marchés, une période d'exécution initiale d'1 an a été fixée, avec 3 reconductions possibles (soit une durée totale de 4 ans). Ce sont des accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum. Seules les données de collecte 2015 ont été indiquées dans le CCTP.

Sur 6 entreprises ayant retiré un dossier, 4 ont déposé une offre (3 sous forme papier, 1 sous forme électronique).

Les critères de jugement des offres pour chaque lot étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

La valeur technique était jugée notamment sur l'organisation du service, le suivi d'exploitation, les moyens techniques et compétences mis en œuvre pour mener à bien la mission.

LOT 1 : COLLECTE DU VERRE

La prestation concerne la collecte sélective du verre ménager sur le territoire de CCA et le stockage du verre collecté sur une aire appropriée jusqu'à son évacuation, par le repreneur désigné dans le cadre du contrat pour l'action et la performance signé avec Eco-Emballages. L'intervention du prestataire comprend :

- la fourniture du véhicule de transport, du matériel de levage et de pesage,
- leur exploitation et leur entretien,
- la fourniture du personnel conducteur de ce véhicule,
- le stockage du verre garantissant le respect des prescriptions techniques minimales figurant dans le contrat de reprise signé entre CCA et le repreneur.

À titre indicatif, les commandes pour la période de comparaison du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015, sont les suivantes :

Nature des prestations	Estimation	Unités
Collecte du verre	2500.00	T

3 prestataires ont déposé une offre, à savoir, LE GOFF TRANSPORTS, GRANDJOUAN SACO et MINERIS. La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 1 à la société LE GOFF TRANSPORTS pour sa solution de base, la mieux classée.

LOT 2 : COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le présent lot concerne la collecte des encombrants comprenant :

- la collecte des encombrants des ménages désignés à l'article 3.1 a.
- le transport des encombrants jusqu'au site de traitement du prestataire désigné par VALCOR (actuellement chez Grandjouan Saco basé ZA de Kerdroniou à Quimper jusqu'au 31/12/2017).

À titre indicatif, les commandes pour la période de comparaison du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015, sont les suivantes :

Nature des prestations	Estimation	Unités
Collecte des encombrants	39.56 Soit 22.00	T j

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 2 aux établissements THEAUD pour leur solution de base.

► **LOT 3 : COLLECTE DES DECHETS VERTS**

Le présent lot concerne la collecte des encombrants comprenant :

- la location de bennes pour la collecte des déchets verts des ménages des communes de Rosporden et Pont-Aven,
- le dépôt des bennes sur les sites prévus puis leur transport et vidage jusqu'à la déchèterie de Trégunc en respectant les jours et horaires d'ouverture suivants (susceptibles d'évoluer) :
 - Du 02 novembre au 31 mars : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au samedi
 - Du 1er avril au 31 octobre : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, du lundi au samedi

À titre indicatif, les commandes pour la période de comparaison du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015, sont les suivantes :

Nature des prestations	Estimation	Unités
Collecte des déchets verts	7500.00 Soit 255.00	M3 bennes

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché LOT 2 aux établissements THEAUD pour leur solution de base.

Suite à l'attribution de ces marchés par la CAO en date du 17 octobre 2016, et suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- autorise M. le Président à signer les marchés pour les 3 lots du marché lié à l'enlèvement, le tri et le stockage des déchets ménagers et assimilés et à les notifier aux entreprises concernées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/11/2016

Reçu en préfecture le 25/11/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20161110-20161110_24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-25

OBJET

**Approbation du marché
prestation d'accueil, de tri,
et de conditionnement des
matériaux issus de la collecte
sélective des déchets
ménagers**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. BELLEC expose que le marché actuel concernant l'accueil, le tri et le conditionnement des déchets ménagers recyclables arrive à son terme le 28 novembre 2016. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum (200 000 € HT) mais sans maximum, passé en procédure d'appel d'offres ouvert et attribué pour début d'exécution le 29 novembre 2012 pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois aux Ateliers Fouesnantais.

Pour le nouveau marché, une période d'exécution initiale d'1 an a été fixée, avec 3 reconductions possibles (soit une durée totale de 4 ans). Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum (350 000 € HT / an) mais sans maximum.

La totalité du marché est réservée à une entreprise adaptée ou un ESAT ou toute autre structure équivalente selon l'article 36-I de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics). Sur 4 entreprises ayant retiré un dossier, 1 a déposé une offre papier.

Les critères de jugement des offres pour chaque lot étaient les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Prix des prestations	60%
Critère : Valeur technique	40%
La méthodologie de tri et conditionnement (capacité de traitement des déchets déposés (moins de stockage possible))	10
Proximité du centre de tri et / ou des sites de transferts par rapport au centre technique de CCA (Concarneau)	10
Impact environnemental, innovation, performance, certification environnementale et sociétale	5
Jours et horaires d'ouverture (adéquation avec les collectes CCA)	5
Suivi d'exploitation et outils	5
Prestations d'accueil des visiteurs	5

La candidature du centre de tri ECOTRI – Ateliers fouesnantais présente une hausse importante du tarif au regard du tarif appliqué dans le cadre du marché actuel. Ceci est dû en grande partie aux travaux d'investissement réalisés par le centre de tri pour la mise en place des nouvelles consignes de tri des emballages initiées en juin 2016.

La Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre 2016 a attribué le marché aux Ateliers Fouesnantais.

**Suite à l'attribution de ces marchés par la CAO en date du 17 octobre 2016, et suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 25 octobre 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Autorise M. le Président à signer le marché prestation d'accueil, de tri, et de conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective des déchets ménagers et à le notifier à l'entreprise concernée.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/11/10-26

OBJET

**Convention de partenariat
avec Monsieur Hervé
Robillard pour la réalisation
d'une exposition au Musée
de la Pêche**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 48

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 05

Votants : 47

Par suite d'une convocation en date du 3 novembre 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 10 novembre 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

M. BAQUÉ, P. BANIEL, O. BELLEC, B. BANDZWOLEK, F. BESOMBES, L. BOIDIN, M. BIGOT, I. LE BRIGAND, C. COCHENNEC, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, M. GUERNALEC, M. HELWIG, A. HERVET, M-T. JAMET, Y. JEANNES, R. LE BARON, M. LE DU-JAFFREZOU, G. LE MEUR, J-M. LE NAOUR, J-C. LEBRESNE, J-M. LEBRET, M. LEMONNIER, M. LOUSSOUARN, S. MARREC, G. MARTIN, B. QUILLIVIC, J. RANNOU, V. RANNOU, J. RAZER, A. RICHARD, F. ROBIN, Y. ROBIN, M. TALBOT, N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

X. CALVARIN (pouvoir à Bruno QUILLIVIC),
A. NICOLAS (pouvoir à François BESOMBES),
C. CADORET (pouvoir à Jean-Marie LEBRET),
R. SCAER JANNEZ (pouvoir à Olivier BELLEC),
M. LE GAC (pouvoir donné à Michel DION).

Absents excusés

G. PAGNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Gérard MARTIN

M. LEBRET expose que chaque année, le Musée de la Pêche propose une exposition temporaire. En 2017, du 3 mars au 31 décembre, il est proposé de présenter le travail photographique d'Hervé Robillard réalisé à partir des objets de la collection du Musée de la Pêche. Cette exposition proposera une forme de cabinet de curiosités qui peut exister seule ou en confrontation avec les objets. Elle permettra également l'enrichissement du fonds photographique du musée.

Par convention, le musée s'engagerait à :

- rémunérer l'artiste-photographe à hauteur de :
 - 3 000 € pour les frais techniques de réalisation (base de 30 photographies),
 - 1 000 € pour ses frais de déplacement (Lille-Concarneau) à l'issue des deux sessions de résidence artistique (un mois en septembre 2016 et une semaine d'accrochage en février-mars 2017),
 - 4 000 € TTC (quatre mille euros) pour la conception et la réalisation d'un corpus d'œuvres photographiques originales,
- l'héberger à titre gratuit durant tout son temps de présence sur le territoire, soit 35 jours maximum,
- acquérir des photographies (5 à 10 selon le format) de l'exposition selon le format pour un montant de 4 000 € TTC (quatre mille euros) en contrepartie de la cession des droits de représentation,

Dépense totale : 12 000 € TTC

En contrepartie il s'engage notamment à :

- intervenir en résidence artistique au Musée de la Pêche, du 5 au 30 septembre 2016,
- participer à la conception de la scénographie,
- échanger avec la population locale sur son travail artistique personnel, lors des journées européennes du patrimoine de septembre 2017 avec un hébergement pris en charge par le musée pour deux nuits,
- intervenir à la bibliothèque municipale de Concarneau pendant 1h lors de sa résidence afin d'exposer ses pratiques artistiques.

Considérant les avis favorables de la commission « Gestion des musées, réseaux culturels et communication » en date du 15 juin 2016 et du bureau communautaire du 25 octobre 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. LEMONNIER, M. BAQUE, M. DION),

Le conseil communautaire :

- ▶ **approuve le projet de convention ci-annexée,**
- ▶ **autorise M. le Président à la signer ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 15 novembre 2016

Le Président,
André FIDELIN